

La défense prudente des avocats de Musulin

Ils demandent une enquête de personnalité approfondie de leur client.

CYRILLE LOUIS

JUSTICE Aussi mutiques que leur client durant les premiers jours de l'enquête, les avocats de Toni Musulin ont décidé hier de sortir du silence. Offensifs, M^{es} Hervé Banbanaste et Christophe Cottet-Bretonnier dénoncent le portrait « erroné » du convoyeur brossé par certains médias, avant d'annoncer qu'ils entendent formuler prochainement diverses demandes d'actes. « Nous voulons notamment qu'une enquête de personnalité approfondie soit mise en œuvre afin de déterminer comment Toni Musulin, qui effectue depuis dix ans un métier difficile au service de la Loomis, a soudain décidé de s'enfuir avec 11,6 millions d'euros », di-

sent-ils. Jeudi dernier, lors de sa comparution devant le juge d'instruction, Toni Musulin a refusé de dévoiler les raisons de son geste, choisissant de remettre à plus tard d'éventuelles explications. « Il est tout à fait normal qu'il choisisse de prendre son temps pour préparer sa défense », justifie M^e Banbanaste. À entendre ses avocats, « le geste de Toni Musulin revêt une part de mystère et ne saurait avoir l'appât du gain pour seul mobile ». Autrement dit, c'est peut-être « par colère vis-à-vis de son employeur », voire pour « bousculer le système », que l'homme s'est ainsi fait la belle.

Séduisante, cette présentation des faits s'accommode un peu facilement du fait que Toni Musulin, s'il s'est ren-

du, n'a pas restitué les 2,5 millions d'euros avec lesquels il a pris la fuite en moto, le 5 novembre dernier. Depuis son interpellation à Monaco, les hommes de la PJ lyonnaise travaillent d'ailleurs d'arrache-pied pour tenter de reconstituer la cavale du convoyeur, dans l'espoir de remettre la main sur son magot. D'ores et déjà, ils ont la certitude que l'homme est passé par l'Italie, mais ils peinent pour l'heure à retracer un éventuel détour par la Serbie. Originaire de ce pays, Musulin s'y était rendu en mai dernier au volant d'une Ferrari, qu'il a par la suite déclarée volée. Mis en examen pour « vol et tentative d'escroquerie », il risque cinq années de prison. ■